



15ème législature

| | | |
|--|---|---|
| Question N° : 45384 | De M. Paul Molac (Libertés et Territoires - Morbihan) | Question écrite |
| Ministère interrogé > Solidarités et santé | | Ministère attributaire > Santé et prévention |
| Rubrique > professions et activités sociales | Tête d'analyse >Revalorisation des statuts des travailleurs sociaux | Analyse > Revalorisation des statuts des travailleurs sociaux. |
| Question publiée au JO le : 26/04/2022 Date de changement d'attribution : 21/05/2022 Question retirée le : 21/06/2022 (fin de mandat) | | |

Texte de la question

M. Paul Molac attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur la situation des travailleurs sociaux au regard de leurs conditions de travail. Les accords du Ségur de la santé ont permis une revalorisation salariale de 183 euros par mois pour une partie de ces travailleurs. Cependant, ces professionnels, dont l'action est nécessaire pour l'accompagnement des plus fragiles, supportent des conditions de travail difficiles. En effet, ces travailleurs font face quotidiennement à des situations précaires, à savoir des violences, des maltraitances et un manque de considération, qui conduisent à un épuisement général de cette profession pourtant essentielle. Il convient de souligner que le nombre d'arrêts maladie ne cesse d'augmenter et une désertion de ces professions se fait ressentir, en particulier dans les services psychiatriques. De ce fait, la revalorisation salariale du Ségur de la santé semble être une première avancée pour pallier les difficiles conditions de travail de ces professionnels mais il conviendrait de les soutenir davantage. Il lui demande donc comment le Gouvernement compte revaloriser le statut des travailleurs sociaux, notamment en ce qui concerne leurs conditions de travail ou leur salaire.